

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23657**

Intitulé

Graphiste multimédia

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
AGR l'école de l'image	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320v Spécialités plurivalentes de la communication : production à caractère artistique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les Graphistes multimédia sont des professionnels de la communication qui retranscrivent en images des idées/concepts/messages. La mise en scène des textes et des images s'effectuent sur des supports variés : logo, affiche, plaquette, packaging, site web...

Ce sont des professionnels qui se doivent d'être innovants et créatifs tout en respectant le cahier des charges et les désirs des clients qui souhaitent véhiculer une certaine image et un message publicitaire.

Le Graphiste multimédia :

- Définit les besoins : analyse le marché, analyse les besoins du client, met en place une méthodologie de travail, chiffre le coût de création et de réalisation, réalise un cahier des charges.
- Conçoit le projet de création : réalise une recherche documentaire, passe de l'idée conceptuelle aux premières maquettes,
- Réalise le projet de création : manage une équipe en qualité de chef de projet, prend en charge la conduite de projet, conçoit les visuels
- Finalise le projet : vérifie l'adéquation entre le projet finalisé et les exigences du cahier des charges, présente le projet au client, contrôle la qualité du travail et assure la livraison du produit.

Il peut également s'engager dans une création d'entreprise : montage du projet, gestion de l'entreprise, démarchage des clients...

Dans le domaine de la réalisation d'un avant-projet de travail le candidat est en mesure :

- Analyser les besoins du client.
- Maîtriser la mise en place d'une méthodologie de travail.
- Chiffrer un coût de création et de réalisation et assurer la réalisation du cahier des charges.

Dans le domaine de la conception du projet de création, le candidat doit :

- Réaliser des recherches documentaires sur la concurrence, sur l'antériorité, sur les nouvelles tendances.
- Passer de l'idée conceptuelle aux premières maquettes.

Dans le domaine de la réalisation du projet de création, le candidat doit :

- Manager une équipe.
- Conduire un projet.
- Concevoir des visuels.

Dans le domaine de la finalisation du projet, le candidat doit :

- Vérifier l'adéquation entre le projet finalisé et les exigences du cahier des charges.
- Présenter le projet au client.
- Contrôler la qualité du travail.

Le candidat est capable de s'engager dans une création d'entreprise. Le candidat doit :

- Maîtriser le montage de projet.
- Gérer une entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le métier de Graphiste multimédia peut s'exercer dans un grand nombre de structures :

- Les agences de publicité
- Les studios de création graphique
- Le service communication/publicité d'une entreprise
- Les agences de communication
- Les agences web
- Les maisons d'édition
- Les rédactions de presse
- Les SSII (Société de Service Informatique)
- Les imprimeries

Beaucoup de professionnels travaillent également en indépendant. Dans ce cas, les graphistes/DA peuvent être en freelance ou avoir le statut d'auto-entrepreneur. Ils peuvent travailler en direct pour des clients ou travailler pour des studios graphistes/agences de communication.

De nombreux secteurs d'activité sont concernés par ces métiers, et pas seulement ceux de la publicité, du design ou de l'architecture, on compte aussi de nombreuses entreprises du tertiaire ou encore de l'industrie (aéronautique, automobile,...) qui font appel à ces

professionnels de la communication.

- Directeur artistique
- Graphiste
- Infographiste
- Webdesigner
- Illustrateur
- Photographe

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

E1104 : Conception de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

1. Pour les candidats en formation initiale :

Contrôle continu sur contrôle des connaissances et exercices imposés.

Mises en situation professionnelle : projets avec des commanditaires réels.

Rédaction d'un rapport portant sur le stage en milieu professionnel

Evaluations remises par les tuteurs des stages en milieu professionnel.

Présentation oral devant le Jury : présentation du rapport de stage, du portfolio, d'un site internet/blog personnel.

2° Pour les personnes en VAE :

Après recevabilité, le candidat rédige et présente au Jury un dossier descriptif de ses activités en relation avec le référentiel.

Le dossier comporte également deux mises en situations professionnelles.

Le candidat devra présenter devant le jury :

son dossier complet

Un portfolio de ses travaux

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	17 personnes dont 14 professionnels extérieurs à l'organisme.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	17 personnes dont 14 professionnels extérieurs à l'organisme.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau III, sous l'intitulé "Graphiste multimédia" avec effet au 14 avril 2015, jusqu'au 25 juillet 2019. *En vertu de l'article 22 de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, les titulaires entrés dans le dispositif avant le 14 avril 2015 peuvent se prévaloir de l'enregistrement de leur certification au niveau II.*

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Designer en communication visuelle" avec effet au 01 juin 2008 jusqu'au 14 avril 2015.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 20 certifiés par an.

<http://www.agrnantes.fr>

Autres sources d'information :

contact@agnantes.fr

AGR école de l'Image

Lieu(x) de certification :

AGR l'école de l'image : Pays de la Loire - Loire-Atlantique (44) [Nantes]

Dubouchet Marc - AGR école de l'Image

2 bis rue Rollin

44100 Nantes

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : Designer en communication visuelle